

Trump déclaré inéligible ? Cela éviterait aux démocrates de truquer l'élection !

écrit par Jacques Guillemain | 21 décembre 2023





La cour suprême du Colorado juge que la responsabilité de l'ancien chef d'Etat est engagée dans l'assaut du Capitole, en janvier 2021. En conséquence, elle estime qu'en vertu d'un article de la Constitution des Etats-Unis, Donald Trump "n'est pas habilité à occuper le poste de président".

https://www.francetvinfo.fr/monde/usa/presidentielle/donald-trump/presidentielle-americaine-2024-trois-questions-sur-l-ineligibilite-prononcee-contre-donald-trump-dans-l-etat-du-colorado_6256050.html

Le grand favori des primaires républicaines ne pourra donc pas y participer, du moins dans l'Etat du Colorado.

"Il s'agit d'une décision majeure et extraordinaire de la part d'une cour suprême d'Etat, estime le professeur de droit et de science politique Derek Muller, cité par le [New York Times](#). Jamais dans l'histoire, un candidat à la présidentielle n'avait été exclu du scrutin en vertu de la section 3 du 14e amendement" de la Constitution américaine.

Ce que dit le 14e amendement :

“Celui-ci dispose qu’une personne ayant **“participé à une insurrection ou une rébellion”** contre la loi suprême américaine, après avoir prêté serment pour la *“soutenir”*, ne peut être de nouveau éligible.

Pour les plaignants, l’assaut du Capitole a bien constitué *“une insurrection contre la Constitution américaine”*.

En première instance, il y a un mois, les juges avaient considéré que le président des Etats-Unis n’était pas concerné par cet amendement.

Mais la cour suprême du Colorado vient d’en décider autrement après une interprétation différente du texte constitutionnel.

Evidemment, le camp anti-Trump jubile, voyant dans cet arrêt de la cour suprême du Colorado une protection pour l’avenir de la démocratie aux Etats-Unis ! Il faut oser après toutes les fraudes dénoncées par Trump et les plaintes classées sans suite.

Le camp Trump, au contraire, a dénoncé un arrêt *“profondément antidémocratique”*. **“Nous allons rapidement saisir la Cour suprême des Etats-Unis et réclamer une suspension de cette décision”**, a annoncé le porte-parole de la campagne du candidat, Steven Cheung. *“Nous sommes pleinement convaincus que la Cour suprême des Etats-Unis se prononcera rapidement en notre faveur.”*

On notera que si les juges ne se sont pas bousculés pour instruire les plaintes dénonçant la fraude des élections présidentielles, nombreux sont ceux qui veulent la peau du milliardaire.

Il faut dire que si Trump est élu, ce sera OK Corral à tous

les étages. Biden et son fils pourraient connaître des jours difficiles.

On attend donc la décision de la Cour suprême des Etats-Unis, à majorité républicaine, pour trancher.

On imagine la colère du camp républicain si d'aventure quelques juges apprentis sorcières les privent de leur candidat, après leur avoir volé leur victoire en 2020, comme le clame encore Donald Trump. N'oublions pas que Biden lui-même avait annoncé sa victoire grâce à une vaste machination de fraude.

Quelle sera la réponse apportée par la Cour suprême, à majorité conservatrice ?

On se souvient que cette instance suprême avait laissé tomber Trump qui espérait son soutien, comme ultime recours.

Les juges en majorité républicains vont-ils soutenir le leader de leur camp ou prendre le risque d'une insurrection ? Car tout est possible, tant les esprits sont échauffés.

Des juges plus lucides et plus prudents ont refusé de donner suite aux procédures d'inéligibilité de Donald Trump. Au Minnesota, au New Hampshire, au Michigan.

A suivre...

Jacques Guillemain

<https://ripostelaique.com/trump-declare-ineligible-cela-éviterait-aux-democrates-de-truquer-lelection.html>